

SPECIFICITES REGLEMENT TECHNIQUE RALLYCROSS 2010

Dans tous les cas nous recommandons à chaque pilote, mécanicien ou préparateur de lire au moins une fois le règlement technique correspondant à la division dans laquelle il figure.

« D1 » Championnat de France « D1 »

- En conformité avec l'article 279 de l'annexe « J » de la FiA
- Bride turbo diamètre Maxi Ø 45 mm
- Poids: 1300 kg avec le pilote à bord portant son équipement de course complet et avec les liquides restants au moment où le pesage est effectué.
- Tous types de post-combustion est interdits (article 3.6.)
Le capteur régime turbo est autorisé et seul un capteur permettant l'affichage du rapport engagé est autorisé sur la Boite de vitesse à condition que l'ensemble capteur, câbles électriques, afficheur soient complètement indépendant du système de contrôle moteur.

« D1A » Championnat de France « D1A »

- En conformité avec l'article 279 de l'annexe « J » de la FiA
 - **Poids minimum : (France)**
1000 kg avec le pilote à bord portant son équipement de course complet et avec les liquides restants au moment où le pesage est effectué.
- Seul un capteur permettant l'affichage du rapport engagé est autorisé sur la Boite de vitesse à condition que l'ensemble capteur, câbles électriques, afficheur soient complètement indépendant du système de contrôle moteur.

« D1 et D1A » Championnat de France « D1 et D1A »

➤ **Prélèvements carburant**

Se mettre en conformité avec l'article 2.6.2

➤ **Ouverture et ventilation habitacle**

Voir l'article 3.2.4.

➤ **TELEMETRIE ET COMMUNICATION RADIO**

L'usage de la télémétrie est interdit ainsi que les communications et transmissions radio. (Article 3.18.)

« D3 » Championnat de France « D3 »

- La colonne de direction doit comporter un dispositif de rétractation en cas de choc, provenant d'un véhicule de série.
- **Système d'extincteurs installés obligatoires**

« D4 » Championnat de France « D4 »

Exclusivement réservé aux Voitures du Groupe « F 2000 »

(En possession d'un passeport F2000)

Aucun passeport « F2000 marron » ne pourra être établi durant une épreuve. Prendre contact avec un Commissaire technique agréé 'F2000' proche de votre domicile pour l'établissement de ce document.